

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 09/12/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 22/12/2020

**Délibération n° D-2020-394**

**Budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux - Subvention  
exceptionnelle**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUITRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémie ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

**Secrétaire de séance :** Valérie BELY VOLLAND

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Direction des Finances**

**Budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux -  
Subvention exceptionnelle**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Vu la délibération n°D20090440 du 12 octobre 2009 créant le budget annexe Chaufferie Bois - Les Brizeaux ;

Vu la délibération n°D-2012-435 du 17 septembre 2012 indiquant le choix du délégataire et approuvant le contrat de délégation de service public ;

Vu la délibération n°D-2019-472 du 17 décembre 2019 indiquant le report sur l'exercice 2020 du versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux votée lors du budget supplémentaire 2019 pour financer une étude sur le mode de gestion de cet équipement et le potentiel du réseau de chaleur ;

La mise en œuvre de cette étude s'étant allongée, seule la tranche ferme sera exécutée sur 2020 (étude du mode de gestion, étude de schéma directeur du réseau et étude d'approvisionnement local bois-énergie de type plaquettes déchiquetées).

S'agissant de crédits imputables à la section de fonctionnement, l'Assemblée municipale a voté, lors de la décision modificative par délibération n° D-2020-311 en date du 23 novembre 2020, l'abandon des crédits correspondants :

- à la tranche optionnelle affermie (assistance à l'attribution d'un contrat de concession) qui ne sera pas exécutée sur l'exercice en cours ;

- et à la subvention exceptionnelle en vue de la déporter l'attribution de cette subvention sur l'exercice 2021.

Dans le budget primitif 2021, voté par l'assemblée municipale, le 15 décembre 2020, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 24 250 € au profit du budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux.

Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Chaufferie Bois les Brizeaux pour un montant de 24 250 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention exceptionnelle attribuée au budget annexe Chaufferie bois les Brizeaux d'un montant de 24 250 € ;

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique et climatique tout en préservant la qualité et le niveau de prix du service pour les usagers du réseau de chaleur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**